

2022/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/09//2022 – Délibération A2 n°22_09_02
5.3. Désignation des représentants

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Didier DIROL, Mme Florence JOUANNEAU, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÍ.

Absents ayant donné procuration :

M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT,
M. Jacques FASQUEL procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Guillaume DUMONT procuration à M. Ivica JOVIC
Mme Christelle TUBOEUF procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Isabelle MARTIN,

Mesdames Danièle MOTTIN et Béatrice DI PERNO sont élues secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2022

OBJET : ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE AFFAIRES GÉNÉRALES, RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITÉ

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions des articles L2121-21 et L2121-22,

Vu la délibération n° 20-005 du Conseil municipal du 12 juin 2020 portant détermination des commissions municipales permanentes et fixant le nombre de membres devant y siéger, en plus du maire, président de droit,

Vu la délibération n° 20-006 du Conseil municipal du 12 juin 2020 portant élection des membres des commissions permanentes,

2022/
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 28/09/2022 – Délibération A2 n°22_09_02
5.3. Désignation des représentants

Vu la lettre de Madame Sarah BULUKONDOLO ZOLA reçue le 24 juin 2022 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Vu le procès-verbal d'installation, de Madame Sofia RAFAÏ en qualité de conseiller municipal de la liste "Épône au cœur", en remplacement de Madame Sarah BULUKONDOLO ZOLA, démissionnaire,

Considérant que Madame Sarah BULUKONDOLO ZOLA était membre de la Commission municipale "Affaires Générales, Ressources Humaines, Sécurité" et qu'il convient de procéder à son remplacement,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Affaires Générales, Ressources humaines et sécurité le 12 septembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de Madame Béatrice DI PERNO, Adjointe au maire déléguée aux Affaires Générales, Ressources humaines et Sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE**, à l'unanimité (29 voix), de procéder à l'élection d'un membre de la commission municipale permanente "Affaires Générales, Ressources Humaines, Sécurité" au scrutin public,
- **ARTICLE 2 : DIT** que Madame Sofia RAFAÏ a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour), en qualité de membre de la commission précitée, en remplacement de Madame Sarah BULUKONDOLO ZOLA, conseiller municipal démissionnaire

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 4/11/2022
Et publié/affiché le 8/10/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPS&O

Danièle MOTTIN
Secrétaire de séance



Béatrice DI PERNO
Secrétaire de séance